

PROCÈS-VERBAL du
comité de la caisse des écoles
21 décembre 2023

PRESENTS : Madame Pascale LICARI, Maire
Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Claude MODONUTTI, Monsieur Frédéric PUIER, Madame Yvane CLEMENT

ABSENT EXCUSÉ : Madame l'inspectrice de l'Education Nationale, Madame AUVERGNE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 12 h 00 sous la présidence de Madame Pascale LICARI, Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

2023-05 Caisse des Ecoles / Finances / Indemnité pour confection de documents budgétaires allouée au Comptable du Trésor responsable du Service de Gestion Comptable de Châteaurenard

Les décomptes et états liquidatifs se décomposent comme suit :

- Caisse des Ecoles budget 21700 45,73 €

Adopté à l'**unanimité**



2023-06 Caisse des Ecoles / Transmission des actes au contrôle de légalité / Signature d'une convention avec l'Etat

Dans un souci de bonne organisation des services et afin d'améliorer, notamment, les délais de transmission des actes soumis au visa du contrôle de légalité, la Caisse des Ecoles du Paradou souhaite conventionner avec les services de l'Etat pour mettre en place l'envoi dématérialisé.

Le décret du 7 avril 2005 portant application de la Loi relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité doit signer avec le préfet une convention intégrant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant, notamment :

- La date de raccordement
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique
- Les engagements respectifs des parties la possibilité de renoncer à la télétransmission

Le projet de convention type est joint à la présente délibération.

Adopté à l'**unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance
Brigitte VINCENTELLI